



**L'EAU
AU SERVICE
DE LA
RELANCE**

**DANS LE BASSIN
ARTOIS-PICARDIE**

2020 - 2022

L'EAU AU SERVICE DE LA RELANCE DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

UN CONTEXTE EXCEPTIONNEL

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent. Elle a touché le quotidien de chacun y compris l'activité d'un grand nombre d'entreprises, dans tous les secteurs. Les services d'eau et d'assainissement, tout comme bon nombre de services de première nécessité, ont été en mesure d'assurer la continuité de services tout en s'adaptant aux contraintes liées aux précautions à prendre pour les travaux.

UN PLAN DE REPRISE

En mai, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a adopté une série de mesures d'urgence, pour que les projets à vocation environnementale puissent être mis en œuvre et que les engagements financiers pouvant générer de l'emploi dans le secteur de l'eau et de la biodiversité soient accélérés : 49 M€ ont été mobilisés pour les aides afin d'hygiéniser les boues de station d'épuration, le versement d'avances, et la majoration des taux de subvention dans un mode de versement accéléré des fonds. C'est la seule agence de l'eau en France à avoir voté un budget rectificatif.

LA MISE EN PLACE DE MESURES GOUVERNEMENTALES

C'est dans ce cadre que le dispositif France Relance a été activé pour 2021 et concerne les 6 Agences de l'Eau pour un montant total de 260 M€ (dont 16,6 M€ pour Artois-Picardie). Feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place à l'issue de la crise sanitaire. Objectif : bâtir la France de 2030 : **transition écologique, biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols, économie circulaire, transition agricole**, autant de thèmes en lien avec les actions des agences de l'eau en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

LE PLAN DE RELANCE SECONDE PHASE DE MOBILISATION

Novembre 2020, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie fait écho aux nouvelles mesures gouvernementales et met en place son plan de relance économique : plus de 35 M€ sont à nouveau mobilisés (dont 16,6 M€ de crédits budgétaires de France Relance qui viennent en complément des moyens propres de l'Agence). L'objectif de toutes ces mesures est double : contribuer à la relance de l'économie du bassin tout en améliorant la qualité des eaux !

84 M€ POUR RELANCER L'ÉCONOMIE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

DES AIDES EXCEPTIONNELLES LIÉE À LA SITUATION SANITAIRE

● Une aide à la gestion des boues d'assainissement non hygiénisées dans le contexte de la covid-19 pour les collectivités et les vidangeurs

→ Sur les 110 stations d'épuration identifiées, 43 stations ont pu bénéficier de cette aide exceptionnelle pour un volume de boues à traiter de 26.438 m³. Concernant les vidangeurs : 3 dossiers ont permis de traiter un volume de 2.828 m³ de matière de vidange.*

● Une majoration des aides pour les acteurs économiques non agricoles : cette aide pourra atteindre 50% pour les moyennes entreprises et 60% pour les petites entreprises (en lieu et place des 40% d'aides habituels)

* au 01/12/2020

UN FONCTIONNEMENT INTERNE ADAPTÉ

● Une délégation exceptionnelle du pouvoir du conseil d'administration vers le Directeur Général de l'agence qui peut attribuer directement des participations financières jusqu'à 100.000 € (contre 30.000 € auparavant)

→ 284 dossiers ont été validés plus rapidement grâce à cet allègement de procédure.*

* au 01/12/2020

DES APPELS À PROJETS SPÉCIFIQUES

● Pour les bailleurs dans le cadre de la réhabilitation de logements et de quartiers (réseaux, économies d'eau, gestion du pluvial et biodiversité)

● Pour les collectivités territoriales et leurs délégataires, les bailleurs, les aménageurs et les établissements publics : Biodiversité en milieu urbanisé (création d'espaces naturels, requalification de friches, restauration d'espaces de biodiversité, éducation à l'environnement...)

● Pour les collectivités publiques : lancement d'un appel à projet pour porter un dispositif de paiement pour services environnementaux

→ 9 maîtres d'ouvrage ont pu profiter de cette majoration pour un montant de 550.000 €.*

● Une augmentation des taux de subvention pour les travaux eau et assainissement qui permet une majoration de 5 à 10% (sous réserve de démarrer les travaux dans les 6 mois) pour un délai maximum de 18 mois : travaux sur les stations d'épuration, extension et réhabilitation des réseaux d'assainissement, réseau pluvial, sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable et économies d'eau (dossiers déposés jusqu'au 31 mars 2021)

→ 500 dossiers ont bénéficié de ces majorations pour 18 M€ *

● Un délai appréciable pour le raccordement au réseau public de collecte : 6 mois supplémentaires pour les dossiers dont l'échéance se situe entre le 12/03/2020 et le 31/12/2020 (pour rappel, afin de bénéficier d'une aide financière de l'agence, le raccordement doit se faire dans les 2 ans qui suivent la mise en service d'un réseau neuf ou réhabilité)

(PSE) destiné aux agriculteurs pour la préservation des prairies

● Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) favorisant la coopération territoriale au service de l'agroécologie

● Un appel à projet global sur la gestion quantitative de la ressource en eau pour tout type de porteurs de projets et sur les usages à la fois agricoles, industriels ou de collectivités avec un enjeu fort : accélérer l'innovation sur la gestion de la ressource en eau pour ces différents usages



+34% de capacité d'intervention



Des aides pour la gestion des boues non hygiénisées

Versement d'une avance sur la prime de performance épuratoire en juillet 2020



+5% à +10% de taux de subvention pour les travaux eau et assainissement

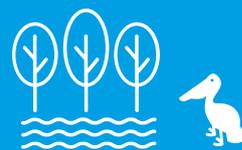
Taux d'acompte de 80% au démarrage des travaux pour 965 dossiers en 2020



Augmentation du seuil de délégation du directeur général jusqu'à 100.000 €



18,6 M€ mobilisés en 2021 pour le lancement d'appels à projets spécifiques



Plus de 4M€ pour accélérer la renaturation de l'Escaut (1,12 M€ en 2020 et 3 M€ en 2021)



Augmentation des aides pour les acteurs économiques non agricoles



Objectif double : relever l'économie tout en améliorant la qualité des eaux



6 mois de délai supplémentaire pour le raccordement au réseau public de collecte

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage depuis plus de 50 ans aux côtés des élus et usagers de l'eau pour préserver les ressources en eau du Bassin Artois-Picardie.

Établissement public du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, elle est l'une des 6 agences en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 étend les missions des agences de l'eau à la biodiversité marine et terrestre.

L'agence perçoit des redevances auprès des usagers pour l'eau prélevée et pour les eaux usées rejetées. C'est le principe du « pollueur-payeur ». Le produit de ces redevances est ensuite versé sous formes d'aides financières aux usagers pour leurs actions en faveur de la préservation de la ressource en eau et la protection de la biodiversité.

La répartition et les modalités d'aides financières ainsi que le montant des redevances sont définis dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention approuvé et adopté par le Conseil d'Administration et Comité de Bassin, réunissant toutes les catégories d'usagers.



POUR EN SAVOIR PLUS :

www.eau-artois-picardie.fr
contact@eau-artois-picardie



@EauArtoisPicardie



Linkedin.com/company/agence-de-l-eau-artois-picardie



@AgenceEau

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

MISSION MER DU NORD

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Centre Tertiaire de l'Arsenal
200 rue Marceline - BP 80818
59508 Douai Cedex
Tél : 03 27 99 90 37

MISSION LITTORAL

Centre Directionnel
56 rue Ferdinand Buisson
BP 217
62203 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél : 03 21 30 95 75

MISSION PICARDIE

64 bis, rue du Vivier
BP 41725
80017 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 91 94 88